

Doctorat : « Les dispositifs réglementaires et financiers sont aujourd'hui à maturité » (Claire Giry)

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°288818 - Publié le 12/05/2023 à 17:50

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 17/05/2023 à 09:35



Claire Giry le 11/05/2023 - © MESR

« Les dispositifs réglementaires et financiers qui régissent le doctorat sont aujourd'hui, il me semble, à maturité. Il s'agit maintenant de suivre dans la durée ce que ça va donner », déclare [Claire Giry](#), DGRI (Directeur/rice général(e) de la recherche et de l'innovation), en conclusion de la journée nationale du doctorat 2023, initiée par le MESR (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) et organisée à l'Université d'Angers le 11/05.

Avec ces dispositifs, « nous couvrons l'ensemble du champ d'activité dans les organismes de recherche, dans les universités, dans les entreprises, dans les collectivités territoriales, dans les administrations. Dans tous ces secteurs, un doctorat peut être réalisé et être à la fois une formation diplômante, mais aussi une expérience professionnelle qui va déboucher sur des parcours qui peuvent être dans le monde académique ou ailleurs. C'est vraiment aux acteurs de la formation doctorale de s'emparer de ces atouts », ajoute-t-elle.

« L'attractivité du doctorat est une préoccupation importante pour nous. Nous avons un rôle à jouer pour le rendre attractif vis-à-vis de tous les jeunes qui s'interrogent sur ce que leur rapporte ce diplôme par rapport à un diplôme d'ingénieur. (...) C'est une plus-value pour la société, une formation complète, riche, qui finalise un cursus de très haut niveau et cela a une valeur forte qu'il faut qu'on arrive à faire reconnaître dans tous les secteurs. »

L'édition 2023 de la journée abordait quatre thèmes : les données du doctorat, doctorat et qualité de vie, l'encadrement doctoral, et la médiation scientifique.

« Je serai attentive à tout ce que vous aurez pu remonter comme préoccupation, proposition et réflexion », indique Claire Giry.

« La LPR (Loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur) a été une étape majeure pour la reconnaissance du doctorat et le renforcement de son attractivité »

« La loi de programmation de la recherche, promulguée à la fin de 2020, a vraiment été une étape majeure pour la reconnaissance du doctorat et le renforcement de son attractivité », déclare Claire Giry.

- « Notre LPR permet d'augmenter de 20 % le nombre de contrats doctoraux financés par l'État, c'est quand même un effort important.
- Elle prévoit un doublement du nombre de Cifre (Convention industrielle de formation par la recherche), ces contrats doctoraux en lien avec l'industrie, dans un modèle qui est original, qui est à la fois épanouissant pour le doctorant et qui aide souvent à son insertion professionnelle, et qui est bénéfique pour la R&D (Recherche et développement) de l'entreprise. »
- « Nous avons travaillé aussi sur la rémunération des doctorants, avec une augmentation d'ici à 2026 de 30 % de la rémunération des contrats doctoraux. C'est une marche substantielle qui se fait en différentes étapes, mais qui est déjà perceptible aujourd'hui. »

« Les programmes structurants de France 2030 sont aussi un levier important pour le doctorat »

Selon la DGRI, « les programmes structurants de France 2030 sont aussi un levier important pour le doctorat via plusieurs objets : les PEPR (Programmes et équipements prioritaires de recherche) (programmes et équipements prioritaires de recherche) et l'AMI (Appel à manifestation d'intérêt) Compétences et métiers d'avenir proposent des diplômes vraiment adaptés aux grands objectifs de France 2030, aux grands enjeux de société, de transition énergétique, de transition écologique et d'évolutions technologiques aussi, qui sont des grands programmes structurants pour le pays et pour lesquels nous avons besoin de former de jeunes docteurs.

À titre d'exemple, dès la rentrée 2022, 145 thèses ont été proposées en intelligence artificielle, dans le quantique, en cybersécurité, sur des enjeux d'aujourd'hui et de demain. La formation scientifique est au cœur de ces sujets. C'est des besoins des universités, des organismes de recherche, c'est des besoins pour la recherche, mais c'est aussi des besoins pour la société et l'entreprise que d'avoir des cerveaux bien formés sur tous ces sujets. »

« Le nombre de docteurs financés est un des indicateurs de suivi au plus haut niveau de l'État »

Claire Giry indique que « *le nombre de docteurs financés est un des indicateurs de suivi au plus haut niveau de l'État* ».

« *Les différents ministères doivent participer à un exercice un peu rituel de suivi des politiques du gouvernement, où l'on explique ce que l'on fait, on doit pouvoir le rendre explicite pour le citoyen. Dans la recherche et l'innovation, ce n'est pas toujours simple (...) et nous avons choisi de parler des docteurs et des doctorants dans cette instance, en rendant compte chaque année du nombre de doctorants financés pour montrer l'ampleur que prend la recherche française et l'importance de ce diplôme et de cette formation des jeunes scientifiques dans notre pays.*

« *À ce titre, je remercie les écoles doctorales parce qu'on s'appuie sur ces écoles pour nous remonter les informations qui sont utiles pour ces analyses de l'impact de la politique du gouvernement.* »

Travail sur de « meilleures conditions d'environnement pour les doctorants »

« Par ailleurs, nous travaillons aux meilleures conditions d'environnement pour les doctorants, avec un encadrement dont on veut qu'il soit vraiment solide, de qualité. Pour cela, nous assurons aussi un soutien à l'encadrement apporté pendant la thèse. C'est important qu'un cadre soit donné en appui aux encadrants des doctorants, aux écoles doctorales », ajoute Claire Giry. Elle cite deux sujets en particulier :

- Les violences sexistes et sexuelles et la manière de les traiter : « c'est un des sujets qui peut se produire pendant une thèse et qui doit vraiment être pris à bras le corps et traité dans les meilleures pratiques possibles » ;
- les discriminations : « c'est un autre exemple sur lequel il faut que les équipes qui encadrent les doctorants soient armées, sachent comment réagir et comment travailler ».

« Bien sûr, l'accompagnement scientifique reste d'importance et là aussi, nous avons souhaité que le suivi individuel soit renforcé, que la place de l'intégrité scientifique soit forte. C'est un sujet auquel je suis très attachée personnellement. »

Intégrité scientifique : « l'angle le plus important pour moi, en tant que DGRI, est celui de la prévention »

Sur l'intégrité scientifique, « l'angle le plus important pour moi, en tant que DGRI, c'est celui de la prévention. Et la prévention sur les sujets d'intégrité scientifique c'est la formation : la formation des scientifiques, la formation sur la méthodologie. Qu'est-ce qui fait qu'un résultat est reproductible ? Qu'est-ce qui fait qu'on doit ou pas signer en premier dans telle ou telle situation ? Quelles sont les bonnes règles et les pratiques que l'on doit encourager sur ces sujets ?

C'est vraiment important pour les jeunes chercheurs et cela doit faire partie de leur formation. C'est chez les jeunes docteurs que ça se passe avant tout. »

« Une attention forte au devenir professionnel de nos jeunes docteurs »

« Collectivement, les associations, le réseau national des collègues doctoraux, le ministère, les universitaires, nous portons tous finalement le même message, selon lequel le doctorat est un diplôme exigeant, enrichissant pour les individus, qui responsabilise les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, mais aussi les jeunes docteurs parce qu'ils vont incarner pendant leur thèse et après une excellence et une méthode scientifique à travers l'obtention de ce diplôme, qu'ils utiliseront dans leur carrière par la suite, qu'elle soit universitaire ou dans d'autres d'autres contextes », poursuit la DGRI.

« Nous portons justement une attention forte au devenir professionnel de nos jeunes docteurs. C'est aussi l'un des éléments d'attractivité du doctorat, et une préoccupation des établissements qui suivent de près ces paramètres. Les écoles doctorales participent aux enquêtes nationales que le ministère organise, élabore. Il présente en conseil d'administration et diffuse un rapport sur l'évolution de la situation professionnelle des docteurs dans leur diversité. »

L'expérimentation des thèses Cofra (Conventions de formation par la recherche en administration)

Claire Giry mentionne aussi l'expérimentation lancée en mars 2023 par le ministère de la transformation et de la fonction publiques et le MESR, qui porte sur des conventions de formation par la recherche en administration, les Cofra.

Semblables aux thèses Cifre qui se font dans l'industrie, « ces thèses permettent l'association de trois partenaires : une administration de l'État (un département ministériel, une autorité administrative indépendante, une autorité publique indépendante, par exemple la Cour des comptes), une école doctorale et un directeur de thèse qui assureront la responsabilité de la thèse et le suivi scientifique de cette formation doctorale, et puis le doctorant lui-même (...). Cela se fait pour l'instant à petite échelle, mais c'est un sujet intéressant à suivre dans l'avenir. »

(Re)voir la journée



Claire Giry

DGRI @ Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et l'innovation (2017-2022)

Parcours

Depuis juin 2021

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et l'innovation
(2017-2022)
DGRI

Janvier 2018 - mai 2021

Inserm
Directrice générale déléguée

Septembre 2014 - juin 2016

Commissariat à l'énergie atomique (CEA) de Fontenay-aux-Roses
Directrice

2012 - septembre 2014

Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm)
Directrice des partenariats et des relations extérieures

2009 - 2012

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et l'innovation (2017-2022)
Chef du Service coordination stratégique et territoires

2009 - 2012

[Secrétariat général pour l'investissement \(SGPI\)](#)
Directrice du programme centres d'excellence

2007 - 2009

Premier ministre
Conseillère technique pour l'enseignement supérieur et la recherche

2004 - 2007

[Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives \(CEA\)](#)
Adjointe au Directeur des sciences du vivant

2002 - 2004

[Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives \(CEA\)](#)
Adjointe au Directeur des relations internationales

2001 - 2002

[Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives \(CEA\)](#)
Conseillère pour la communication et les relations internationales

1997 - 2001

[Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives \(CEA\)](#)
Responsable de la communication et de l'animation scientifique

-

Établissement & diplôme

- [École normale supérieure de Lyon \(ENS de Lyon\)](#)
Diplômée
- [Université Claude Bernard - Lyon 1](#)
Docteure en biologie moléculaire et cellulaire

Fiche n° 5727, créée le 03/09/2014 à 16:32 - MàJ le 10/02/2023 à 10:11



Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR)

Catégorie : Etat

Adresse du siège

21, rue Descartes
75005 Paris France

Général

Date de création	2022
Statut	Ministère
Implantations, dont siège	Paris (siège)
Missions et objectifs	Prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'enseignement supérieur et de recherche.
Composantes	<ul style="list-style-type: none">• Secrétariat général ;• Dgesip (direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle) ;• DGRI (direction générale de la recherche et de l'innovation) ;• Igésr (Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche).
Direction	Directrices générales : <ul style="list-style-type: none">• recherche et innovation : Claire Giry (depuis le 26/05/2021).• enseignement supérieur et insertion professionnelle : Anne-Sophie Barthez (depuis le 17/07/2019).
Secrétaire général(e)	Thierry Le Goff
Ministre	Sylvie Retailleau (depuis le 20/05/2022)

Fiche n° 13526, créée le 23/05/2022 à 14:42 - Màj le 02/06/2022 à 09:35

© News Tank Éducation & Recherche - 2023 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »